



Comment récupérer son permis quand on est pas coupable de l'infra

Par **gited**, le **28/01/2016** à **09:15**

Bonjour, en 2011 nous sommes arrivés en région paloise donc changement d'adresse sur les cartes grises, mais à la préfecture de Pau ils n'ont pas remis les cartes grises au nom de Mr et Mme et lorsque nous avons contesté il nous a été répondu que pour faire le changt il fallait payer. Ils font l'ânerie et nous font payer. Nous avons refusé et les carte grise sont restées au nom de Mr. En Octobre 2012 je me suis rendu coupable d'une infraction valant un retrait de 4 points. Lorsque nous avons reçu le PV au nom de Mr j'ai appelé pour ne pas faire d'impair et l'on m' a répondu de ne surtout pas payer et d'envoyer le formulaire joint avec l'originale de l'amende et la photocopie de mon permis. Mais il y a un mais sans ma préciser en RAR. Néanmoins mon époux début juillet 2015 à reçu un RAR lui indiquant que son permis était avalidé et nous avons constaté que les 4 points qui m'incombaient lui avaient été retirés sur son permis. Donc réclamation en RAR mais réponse "réclamation tardive" je m'en remets au médiateur qui envoie un courrier au préfet de Rennes en aout resté sans réponse puis en novembre et c'est Mr Alain DESPRAT qui accuse dans ce courrier de "contestation mensongère" et de poursuivre "aucune mesure d'indulgence ne peut être envisagée" comment peut il porter de telles accusations alors que dans mes courriers j'expliquais où je travaillait mes horaire et en plus je me suis fait flashée. Je ne sais plus qui faire pour que mon mari récupère son permis. AIDEZ MOI MERCI